



Avis d'appel à candidature aux postes de membres du Collège de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé

CONTEXTE, MISSION ET ATTRIBUTIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes dans le secteur de la Santé, il a été créé en 2021, en République du Bénin une Autorité de Régulation du secteur de la Santé (A.R.S).

Rattachée à la Présidence de la république, l'A.R.S est l'organe supérieur du secteur de la santé. Elle a pour mission de veiller à la réalisation du droit à la santé pour tous, par l'amélioration continue de l'offre et de la qualité des soins. A ce titre, elle est chargée :

- de veiller à la disponibilité d'une offre de soins de qualité sur toute l'étendue du territoire nationale ;
- d'élaborer les référentiels de qualité et de sécurité pour le secteur de la santé ;
- conduire les processus d'accréditation des professionnels de santé et de certification des établissements de santé
- de concevoir les mécanismes garantissant l'accès de tous aux soins de santé ;
- de veiller au respect des pratiques médicales et paramédicales validées ;
- de veiller à l'harmonisation des relations entre les prestataires de soins et les tiers payants ;
- de connaître les recours à lui soumis par toute personne morale ou physique.

La première mandature de l'actuel collège de l'A.R.S prend fin en juillet 2026 et il est lancé le présent appel à candidatures pour la sélection de nouveaux membres.

POSTES À POURVOIR

Le présent appel à candidatures vise à sélectionner sept (7) membres de l'A.R.S pour les postes ci-après :

- quatre (4) médecins de profils différents dont au moins un hospitalo-universitaire ;
- un (1) qualicien spécialisé dans le domaine de la santé ;
- un (1) pharmacien ;
- un (1) infirmier diplômé d'Etat ou sage-femme diplômée d'Etat ayant au moins le grade d'inspecteur d'action sanitaire ou équivalent.

DURÉE DU MANDAT

Les membres sélectionnés seront nommés pour un mandat de quatre (4) ans renouvelable.

CONDITIONS DE SÉLECTION

Les conditions générales de sélection des membres du Collège de l'Autorité de Régulation du secteur de la Santé sont :

- être de nationalité béninoise ;

WB

- être de grande réputation professionnelle ;
- avoir un casier judiciaire vide ;
- avoir une bonne connaissance du secteur de la santé ;
- n'avoir fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire ou condamnation pénale pour une faute commise hors ou dans l'exercice de ses fonctions ;
- jouir d'une crédibilité résultant d'une expertise avérée dans le secteur de la santé ;
- être de bonne moralité ;
- jouir de ses droits civiques ;
- présenter des garanties suffisantes de disponibilité ;
- s'engager par écrit, à renoncer avant sa nomination, à son mandat électif, politique ou syndical, lorsqu'on en exerce ;
- avoir une pratique professionnelle effective d'au moins dix (10) années.

COMPOSITION DU DOSSIER

Les candidats qui répondent aux profils ci-dessus et désireux d'occuper ces postes devront fournir les pièces suivantes :

- une lettre de motivation de trois (3) pages au maximum (Police : *Times New Roman* – Taille : 12 – Interligne : 1,5 – Marges : 2,5) ;
- un curriculum vitae de trois (3) pages au maximum (Police : *Times New Roman* – Taille : 12 – Interligne : 1,5 – Marges : 2,5) indiquant l'adresse complète du candidat y compris l'adresse électronique ;
- la photocopie des deux (2) diplômes les plus élevés dont nécessairement celui qualifiant au poste sollicité ;
- un certificat médical d'aptitude datant de moins de trois (3) mois et signé par un médecin inscrit à l'Ordre national des Médecins ;
- une photocopie du certificat de nationalité ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ou la preuve de la demande ;
- la preuve de la pratique professionnelle effective d'au moins dix (10) années (*attestation de travail, déclaration fiscale, etc.*) ;
- la preuve d'une bonne réputation professionnelle (*attestation de Président du Conseil de l'Ordre professionnel ou Association professionnelle d'affiliation pour les professions médicales et paramédicales, Citation, etc.*) ;
- une photocopie du certificat de première prise de service pour les salariés ;
- l'attestation d'inscription à l'Ordre professionnel ou Association professionnelle d'affiliation pour les professions médicales et paramédicales ;
- une photocopie de l'acte de naissance sécurisé ;

- une photo d'identité ;
- le document d'engagement à renoncer, avant la nomination, à son mandat électif, politique ou syndical, lorsqu'on en exerce (*déclaration sur l'honneur*) ;
- une copie de l'autorisation d'exercice en clientèle privée pour les professionnels de santé émanant du secteur privé, s'il y a lieu.

DÉPOT DE DOSSIER

Les personnes intéressées des secteurs public et privé, remplissant les conditions ci-dessus, sont invitées à transmettre leur dossier de candidatures du **lundi 27 avril** au **lundi 11 mai 2026** à **17 heures** (heure locale) au comité, à la fois en version électronique et en version papier.

Le dossier en version électronique, constitué d'un fichier unique regroupant toutes les pièces doit être transmis au comité à l'adresse électronique recrutementars@gouv.bj.

Le dossier en version papier doit être déposé sous pli fermé au **Secrétariat général du Ministère de la Santé, cité ministérielle, bâtiment H, bureau 01**.

Pour tout autre besoin de renseignement, veuillez contacter le **+229 01 9772 8398**.

SÉLECTION

Le processus de sélection se déroule en trois (3) phases :

a. Présélection

La présélection se fera sur la base d'une étude des dossiers de candidatures.

b. Entretien

Les candidats présélectionnés seront convoqués pour la phase des entretiens.

c. Sélection

Les candidats retenus à l'issue des entretiens feront l'objet d'une enquête de moralité réalisée par les services techniques compétents.

Les candidats dont les résultats sont favorables à la suite de l'enquête de moralité seront classés par poste et les premiers proposés à la nomination.

Cotonou, le 24 AVR 2026



Benjamin I. B. HOUNKPATIN
Président du comité de sélection